

**LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION ANNONCE DE NOUVELLES POLITIQUES DE CONSENTEMENT ET D'INCLUSION PARENTALE**

Le ministre de l'Éducation, Dustin Duncan, a annoncé aujourd'hui de nouvelles politiques relatives au consentement et à l'inclusion parentale pour les écoles de la Saskatchewan.

À compter d'aujourd'hui :

- les écoles doivent demander l'autorisation d'un parent/tuteur lorsqu'elles changent les noms et pronoms de préférence des élèves âgés de moins de 16 ans dans l'école;
- les parents/tuteurs doivent être informés du programme d'études en matière de santé sexuelle et ont la possibilité de refuser que leurs enfants y participent;
- les conseils scolaires doivent immédiatement interrompre la participation de tout organisme tiers, comme l'ARC Foundation et le Programme SOGI 1 2 3, en lien avec l'éducation en santé sexuelle pendant que le Ministère entreprend l'examen des ressources éducatives pour s'assurer qu'elles sont alignées sur les résultats d'apprentissage du programme d'études. Seuls les enseignants – non pas des tiers de l'extérieur – seront capables de présenter du matériel d'éducation sexuelle en classe. Cette directive n'inclut pas les professionnels employés par les ministères du gouvernement ou par l'Autorité de la santé de la Saskatchewan.

« Notre gouvernement a entendu les préoccupations soulevées par les parents de la Saskatchewan indiquant qu'ils doivent être avisés et participer à l'éducation de leurs enfants dans ces domaines importants », a déclaré le ministre Duncan.

« Bien que chaque division scolaire de la province ait des politiques pour gérer ces questions, nous avons également déterminé que celles-ci varient d'une division à l'autre. Il importait donc de normaliser ces politiques pour veiller à ce que l'inclusion des parents soit la même, peu importe l'école que fréquente votre enfant. »

« La participation des parents/tuteurs est essentielle dans l'éducation de chaque élève », a affirmé le ministre Duncan. « Les écoles continueront d'offrir un environnement d'apprentissage sécuritaire où tous les élèves se sentent inclus, protégés et respectés. »

Le consentement des parents/tuteurs pour les élèves de moins de 16 ans sera maintenant exigé pour changer le nom ou les pronoms dans l'école. Pour les élèves de 16 ans et plus, le consentement des parents/tuteurs n'est pas exigé.

Brayden Fox  
Ministère de l'Éducation  
Regina  
Tél. : 306-787-1069  
Courriel : [brayden.fox2@gov.sk.ca](mailto:brayden.fox2@gov.sk.ca)